



TRAVAILLER AVEC ARTI-BAT · SYNDICS

Vos travaux et dépannages de copropriété, gérés proprement.

Arti-Bat réalise les travaux de second-œuvre et les dépannages de vos immeubles — réactifs, tracés, avec une réception qui protège votre responsabilité. Et, inclus, un espace pour tout suivre, immeuble par immeuble.

Discutons de vos immeubles →

Visiter arti-bat.be →

Notre métier, au service de vos copropriétés.

01

Travaux de second-œuvre en copropriété

Rénovation des communs, réfections, finitions : un entrepreneur fiable pour les travaux votés en assemblée, exécutés proprement et dans les règles.

02

Des dépannages réactifs et tracés

Dégât des eaux, panne dans les communs : une intervention suivie, datée, avec une prochaine action planifiée. Vous répondez au copropriétaire avec une date, pas un « je vérifie ».

03

Des corps de métier qualifiés

Des équipes qualifiées et coordonnées par Arti-Bat : vous savez précisément qui intervient dans vos immeubles, un seul interlocuteur responsable.

“

Arti-Bat ne signe pas ses chantiers d'un style. Elle les signe d'une attention.

Pourquoi les syndics nous confient leurs immeubles.

« Le savoir-faire de l'artisan, la rigueur du bâtisseur » — des interventions tracées,
une responsabilité protégée.



Une réception qui protège votre responsabilité

PV signé et réserves formalisées : en Belgique, la condition pour exiger les corrections d'une malfaçon, même constatée plus tard.



Un historique daté pour vos AG

Chaque intervention, devis et retard horodaté : vous rendez des comptes en assemblée avec les preuves, pas de mémoire.



Le rythme de la copropriété respecté

Devis présentés pour le vote en AG, décisions tracées (approuvé / refusé) : les gros travaux au tempo des copropriétaires.



Un budget maîtrisé, par immeuble

Chiffrage clair, chantier sans surprise, factures consolidées immeuble par immeuble.

Et un espace pro dédié, offert.

● INCLUS · SANS SUPPLÉMENT

Votre espace Syndics, en temps réel.

En nous confiant vos immeubles, vous suivez tout votre portefeuille depuis votre espace syndic — immeubles, dépannages et devis à voter, consolidés.

-  **« Mes immeubles »**
Un badge de dépannages ouverts sur chaque immeuble.
-  **Dépannages à statuts**
Une « prochaine action » datée, avec alertes et relances automatiques.
-  **Devis en workflow d'AG**
À présenter / approuvé / refusé — les décisions tracées pour l'assemblée.
-  **Factures multi-immeubles & agenda**
Factures consolidées immeuble par immeuble, et agenda consolidé.
-  **Plans par immeuble, cloisonnés**
Cloisonnement total entre copropriétés : chaque immeuble reste étanche.



LA PREUVE DU SÉRIEUX

Ce qui sécurise chacun de vos immeubles.

-  **PV signé et réserves formalisées** : la condition pour exiger les corrections d'une malfaçon.
-  **Autocontrôle qualité** avant chaque réception.
-  **Imputabilité horodatée** : un historique daté pour rendre des comptes en AG.
-  **Des équipes qualifiées** : vous savez qui intervient dans vos immeubles.
-  **Relances automatiques des dépannages** : rien ne reste ouvert sans suite.



TRAVAILLONS ENSEMBLE

Confiez-nous un premier immeuble.

Confiez-nous un premier immeuble ou un dépannage. Nous ouvrons votre espace
syndic à votre nom, dès la première intervention.

[Demander un devis →](#)

[Prendre rendez-vous →](#)

Square Marie-Louise 4, boîte 21 — 1000 Bruxelles

+32 487 42 37 51 · hello@arti-bat.be

www.arti-bat.be

Bruxelles & Wallonie